

CHARTRE DE L'ÉTHIQUE DU TOURISME CULTUREL

*en coopération avec
Alliance Internationale du Tourisme
Fédération Internationale de l'Automobile
Automobile Club d'Italia*

La croissance constante des flux touristiques et leur tendance à devenir des phénomènes de masse rendent plus graves et plus urgents les problèmes de la qualité du tourisme et de la défense des biens culturels contre un usage excessif et inapproprié.

Il est dès lors nécessaire de définir des modalités d'accès à ces biens qui puissent favoriser la connaissance des différentes réalités et préserver les équilibres des divers milieux, dans la perspective d'un "tourisme durable".

BIENS CULTURELS

Les biens culturels sont l'expression du patrimoine historique et artistique d'un pays et les garants de son identité.

Ce patrimoine comprend les biens matériels ou immatériels qui, de par leur rapport à l'histoire, à l'art et plus généralement à la culture d'une communauté, sont un témoignage de ses us et coutumes et surtout de ses racines spirituelles.

Dans cette optique, les institutions ou les particuliers qui en assurent la gestion doivent en promouvoir la connaissance, grâce notamment à une documentation adéquate, et en favoriser la jouissance.

PATRIMOINE UNIVERSEL

Les biens culturels ont une valeur universelle et constituent un patrimoine de l'humanité. Leur sauvegarde et leur mise en valeur sont d'intérêt général.

L'art et la culture, même lorsqu'ils expriment la spécificité d'un peuple, s'inscrivent dans l'histoire complexe de la civilisation.

Les biens culturels permettent de redécouvrir des traits communs propres à faciliter les rencontres entre humains et le développement de la communauté internationale.

TOURISME CULTUREL

Un tourisme orienté vers les biens culturels établit un rapport avec les civilisations qui les ont créés. Il provoque une rencontre avec des cultures nouvelles et souvent différentes, accroît les connaissances, enrichit la personnalité.

Profiter de son temps libre, choisir librement son usage, est un droit individuel, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 24), et contribue au développement de la personne.

La jouissance des biens culturels n'est pas un simple rapport avec des choses ou des événements: elle permet aussi d'accroître et d'approfondir ses connaissances. Ainsi, loin d'être un pur mécanisme économique, le tourisme culturel est une occasion d'enrichissement spirituel.

Il est donc de l'intérêt général que le tourisme, dans la diversité de ses formes actuelles, assume de plus en plus les caractéristiques d'un tourisme culturel.

AMITIÉ ET SOLIDARITÉ

Les biens culturels sont un facteur d'amitié entre les hommes et de solidarité entre les peuples.

Le tourisme culturel est une occasion de rencontres avec des réalités humaines nouvelles, des civilisations souvent différentes.

Il favorise par conséquent l'amitié entre personnes de diverses origines et améliore les relations entre les hommes, condition essentielle pour le développement des communautés locales et internationales.

Il constitue un facteur authentique de solidarité et de paix.

PRÉÉMINENCE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Le tourisme culturel doit pouvoir s'exercer sans entraves inutiles, tout en respectant le droit de propriété ou de possession.

Il ne doit pas devenir une activité économique incompatible avec la conservation du patrimoine.

La signification universelle des biens culturels implique que leurs propriétaires ou possesseurs en facilitent la jouissance dans le respect de règles reconnues.

L'activité touristique ne peut accéder au monde des biens culturels qu'à condition d'en garantir la protection. Elle doit adapter à cette exigence ses fins, ses moyens, ses méthodes et ses comportements.

CULTURE DU TOURISME

Un rapport correct entre tourisme et biens culturels exige que toutes les personnes concernées reçoivent une formation qui leur permette de mieux connaître et faire connaître ces biens et les valeurs dont ils sont porteurs.

Le patrimoine culturel n'est pas une simple ressource économique; en jouir ne revient pas à utiliser un bien de consommation. Propriétaires et gestionnaires de ces biens, dirigeants des institutions, programmeurs économiques, opérateurs touristiques et jusqu'aux habitants des lieux doivent prendre conscience du fait qu'ils sont uniques et non renouvelables, comprendre leur valeur, percevoir la dimension exacte du phénomène touristique.

Il faut promouvoir à cette fin des actions de formation donnant des éléments de jugement et des règles de comportement, et assurant une qualification professionnelle adaptée.

De leur côté, les touristes doivent être conscients de la valeur culturelle de leur fréquentation des œuvres ou monuments, percevoir leur signification, en retirer les informations ou les enseignements qu'ils recèlent.

Le tourisme culturel doit découler d'une forte motivation; il ne doit pas être simplement occasionnel, et encore moins subi. Un touriste désireux de comprendre en profondeur la signification d'un bien culturel en garantit le respect et en répand le message, ce dont tire profit aussi le possesseur du bien.

DEVOIRS DE L'HOSPITALITÉ

Le tourisme culturel doit réserver un accueil de qualité aux visiteurs; ceux-ci, de leur côté, doivent prendre en considération les réalités locales.

L'offre de biens culturels constitue une véritable "invitation": elle implique donc un accueil qui tienne ses promesses et qui ménage la personnalité des hôtes.

L'hospitalité et les services offerts doivent être corrects et l'information suffisante, toute discrimination doit être bannie.

Les visiteurs, quant à eux, doivent tenir compte de la spécificité des us et coutumes et de la culture du lieu visité. Ils doivent en particulier respecter les traditions, les convictions religieuses et les règles morales des habitants.

La **Charte de l'éthique du tourisme culturel**, en proposant ces principes, ne prétend pas dicter un code de conduite aux institutions ou aux personnes. Elle vise à suggérer des principes universels aptes à promouvoir une authentique culture de ce type de tourisme.

Elle s'adresse donc au sens des responsabilités des personnes concernées.

Elle se réfère aux conventions, recommandations et directives formulées par diverses instances, et s'offre à l'attention des organismes internationaux, territoriaux ou catégoriels impliqués dans ce domaine.

Paestum, le 5 Novembre 1999, 2ème Exposition méditerranéenne du Tourisme Archéologique
Ravello, le 13 Avril 2000, Observatoire Européen du Tourisme Culturel